



CIB

Conférence Internationale des Barreaux

ÉDITO



Nul autre territoire francophone que celui du Tchad ne serait autant légitime pour accueillir ce Congrès de la Conférence Internationale des Barreaux de tradition francophone.

De multiples raisons plaident en faveur du Tchad et justifient qu'il soit l'hôte de ce Congrès.

Tout d'abord, les avocats tchadiens ont toujours été présents et fortement engagés au sein de la CIB, y compris en des périodes sombres de l'histoire politique du pays, confronté par le passé aux guerres fratricides en vue de la conquête du pouvoir. Encore aujourd'hui, ce pays est en guerre, non plus pour une lutte politique, mais contre l'irréductibilisme et le fanatisme religieux. Le Tchad est un pays de grands guerriers, déterminés à préserver ses frontières et son territoire tel qu'issus de l'indépendance. Les avocats tchadiens font partie de ces guerriers qui se battent, au prix d'énormes sacrifices, pour mériter de la patrie.

Ensuite, les confrères tchadiens ont toujours été présents partout où il s'agit de défendre le droit, la justice et l'exercice professionnel. À de nombreuses reprises, ils ont exprimé par leur courage, empreint de volontarisme, leurs indéfectibles liens de solidarité avec les autres confrères, surtout dans les moments de détresse.

Ces moments de détresse correspondent le plus souvent à des époques de transgression et de recul du droit, de négation des libertés et de violation du libre exercice de notre profession au service des faibles et des plus démunis. Un tel contexte est loin d'être une chimère, ici comme ailleurs. Plus ici que là-bas, ces réalités ont encore cours. Or, au Tchad et au-delà, c'est sur tous nos territoires que l'État de droit a vocation à s'implanter. Face aux menaces contre les États et contre l'État du Tchad, contre les irrédentismes et les obscurantismes, l'affirmation des droits et des libertés est un noble objectif qui doit être mené et poursuivi. La vocation des avocats tchadiens, comme de leurs confrères francophones, est de donner corps et âme à une telle dynamique pour le bonheur des Tchadiens, et au-delà de l'ensemble des communautés francophones en quête de paix contre la guerre, de droit et de justice contre les violations.

Faire preuve de vigilance accrue chaque fois qu'il s'agit d'affirmer des droits mais aussi de les préserver. Cette vigilance est de mise, surtout lorsqu'il s'agit de droits acquis ou en passe de l'être. Préserver les libertés et se dresser contre toutes les volontés rétrogrades sont des missions pour les avocats tchadiens au Tchad, mais aussi dans le continent et au-delà. Et c'est en cela que la solidarité vaut pour les avocats d'Afrique et les avocats francophones partout où ils exercent leurs activités dans le monde.

Il n'y a pas de droit sans justice, mais il n'y a pas non plus de justice sans défenseurs des droits. Les défenseurs des droits en sont les gardiens ultimes. Ils sont avocats !



CIB

Conférence Internationale des Barreaux

L'institution judiciaire peine à se frayer un chemin vers son acceptation par des justiciables encore insatisfaits et mécontents. Elle est également mise en cause par les investisseurs. Elle n'est pas loin d'occuper les derniers rangs dans la compétition vers l'universalité judiciaire. Cette mauvaise perception de la justice implique également les avocats que nous sommes, en Afrique, en Haïti et dans tous les territoires francophones du monde.

C'est contre cette défaillance judiciaire que nous devons désormais nous élever, au sein de la CIB qui doit indubitablement poursuivre des vocations nouvelles. De nouvelles pistes s'offrent à elle, dans un contexte francophone, mais ouvert à l'universalité et en compétition avec d'autres, parlant d'autres langues pour transmettre une culture juridique autre.

Ces dissemblances qui apparaissent, tant à travers la langue que la culture juridique, ne doivent en rien constituer un obstacle.

Ces différences ont existé à la création de cette magnifique organisation née du génie du Bâtonnier Mario STASI. Elle lui survivra grâce au talent du Bâtonnier VATIER, indéniable poursuiveur de cette œuvre gigantesque.

C'est au regard de ces variations, constatées d'une étape à une autre et suivant les époques, que nous devons nous engager à évoluer.

Nous devrions nous intéresser encore davantage à des sujets qui concernent nos pays, nos continents et nos communautés, tant culturelles que linguistiques. Des sujets ayant trait à la politique, aux institutions, à la culture, au social, au communautaire, au culturel.

Par exemple, la question de l'État de droit en débat, la qualité de la gouvernance, l'effectivité de l'accès au droit et la transparence de la justice, l'éthique et la déontologie professionnelles, la promotion des droits humains, mais également les droits économiques en rapport avec les questions d'investissement sous le prisme des droits communautaires.

Ces perspectives, et bien d'autres, doivent constituer le substrat des nouvelles réflexions à mener au sein de la CIB, au travers de ses membres. Dans un tel contexte, des partenariats presque naturels sont déjà perceptibles avec des organismes et institutions qui interviennent sur les mêmes sujets. Des réflexions sur les questions de gouvernance sont en cours au sein de l'Union Africaine. Ces sujets touchent aux questions de paix et de sécurité. Ils ont sans doute besoin d'être contextualisés dans un cadre juridique adapté et performant. Les questions de justice et de démocratie sont également en discussion au sein de l'Organisation Internationale de la Francophonie. Elles ont tout autant besoin de prendre en compte les dimensions éthique, déontologique mais également professionnelle.

Enfin, sur ce plan, la profession d'avocat est en pleine mutation. Elle a besoin d'être mieux cernée et mieux appréhendée. Depuis très longtemps, elle n'a pas bénéficié d'études prospectives complètes. Il est important de les mener afin d'identifier les perspectives de son évolution future et de son adaptation au marché, dans un contexte concurrentiel accru.

Croyons en la CIB, unissons-nous en son sein et entreprenons des petites actions, immédiates, efficaces et efficientes, qui soient les réponses directes aux obstacles de notre progression.

Bon Congrès

Mamadou Konaté

Avocat aux Barreaux de Paris et du Mali,
Ancien Garde des Sceaux
Ministre de la Justice